

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 3-2018

du lundi 18 juin 2018

Procès-verbal de la séance 3-2018 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Monsieur Francis Richard

Lundi 18 juin 2018 à 20h05, à Castelmont.

M. le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers, à la Municipalité, au Syndic, ainsi qu'au public pour la 9^{ème} séance du Conseil communal de l'année législative 2017-2018.

M. le Président passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 14

Retard : 1

Absents :

Démissions :

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

M. le Président précise que l'ordre du jour a été adressé aux Conseillers conformément aux modalités et aux délais prévus par la Loi du 28 février 1956 sur les Communes et par le Règlement du Conseil communal. Il ajoute que l'ordre du jour n'a pas subi de changement par rapport à celui qui a été adressé aux Conseillers.

M. le Président passe au vote sur l'ordre du jour. M. le Président précise néanmoins que l'ordre du jour est particulièrement chargé. Pour cette raison, le Bureau a prévu une séance de relevée mardi 19 juin à 20h00 si l'ordre du jour n'est pas épuisé dans un délai raisonnable. Le Président ajoute qu'il serait fort souhaitable que la séance puisse se terminer ce soir, ce qui pourrait être réalisable si chaque Conseiller s'efforce d'être rapide et concis dans ses interventions. Il ajoute qu'une décision sera prise vers 23h00 sur la continuation ou le report de la séance à demain.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal du 14 mai 2018

M. le Président précise que le procès-verbal a été communiqué à tous les Conseillers. M. le Président demande si quelqu'un en sollicite la lecture.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si quelqu'un a une remarque à faire ou une demande de modification à apporter.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 14 mai 2018 est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction du procès-verbal.

3. Correspondance

M. le Président précise que le Bureau n'a pas reçu à ce jour de correspondance ou communication particulière.

M. le Président passe maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du bureau

L'équipe de Sonomix communique les dates de rediffusion de la séance. Ces dates sont les suivantes :

- Le vendredi 22 juin 2018 à 20h00
- Le samedi 23 juin 2018 à 14h00
- Le dimanche 24 juin 2018 à 15h00

M. le Président communique le résultat des scrutins fédéraux du dimanche 10 juin 2018 :

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'761

Cartes de vote reçues : 1'918

N° : 01 Objet : Initiative Monnaie pleine

BULLETS	Rentrés	1'918
	Blancs	73
	Nuls	1
	Valables	1'844

Suffrages	
Oui	480
Non	1'364
Taux de participation	33.29 %

N° : 02 Objet : Loi fédérale sur les jeux d'argent

BULLETINS	Rentrés	1'918
	Blancs	43
	Nuls	4
	Valables	1'871

Suffrages	
Oui	1'666
Non	205
Taux de participation	33.29 %

M. le Président annonce que le taux de participation est légèrement supérieur à la moyenne de l'ensemble du district de l'ouest lausannois qui était à 31,95 %.

M. le Président communique un changement à la tête de la section prillérane du PLR. La présidence a été reprise par M. Philippe Schroff qui siège par ailleurs au Conseil. Il a repris la présidence jusqu'ici assurée par M. Antoine Reymond, dont la nouvelle fonction municipale était difficile compatible avec la présidence d'un grand parti politique.

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

M. le Président précise que les Conseillers ont reçu les communications municipales pour la période du 29 janvier au 14 mai 2018. Il demande si la Municipalité souhaite ajouter quelque chose ou compléter ces communications.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je voulais juste vous faire une rapide communication au sujet de la fondation Apollo. Comme vous l'avez certainement lu dans les journaux, la fondation Apollo s'est trouvée dans une tourmente en lien avec les problèmes de gestion et de mélange de gestion financière de son président M. Lionel Girardin, Municipal à Vevey. Les communes de l'Ouest n'avaient pas encore signé de contrat avec la fondation Apollo. Le contrat n'est donc actuellement toujours pas signé, mais on est en recherche de locaux pour la fondation. Toutes les démarches ont été suspendues pour l'instant. Nous avons rencontré des représentants du Conseil d'Etat, du service de la santé publique, le mercredi 6 juin et suite à cette rencontre où il y avait tous les représentants des Communes qui participent déjà au financement de la fondation Apollo, pour moitié des Communes, moitié du Canton, et les représentants des Communes de l'Ouest lausannois.

Suite à cette rencontre, nous avons décidé d'envoyer conjointement (les Communes concernées, les représentants du service de la prévoyance et de l'aide sociale) une lettre à la fondation Apollo concernant les subventionnements. La lettre est datée d'aujourd'hui, parce qu'elle a du faire le tour de toutes les personnes concernée. Nous y évoquons un certain nombre de conditions pour la suite du financement de la fondation Apollo. Premièrement, révocation de M. Girardin de son poste au conseil de fondation.

Deuxièmement, la composition du conseil de fondation doit être refondue afin d'avoir une meilleure représentativité des Communes partenaires et d'éviter une double participation de représentants de l'administration et des politiques d'une même Commune. Un réexamen de la composition du bureau de la fondation, la désignation d'un nouvel organe de révision, la dénonciation immédiate de tous les contrats avec les sociétés dans lesquelles M. Girardin ou ses proches ont des intérêts, la saisie d'un expert externe pour effectuer un audit du fonctionnement de la gouvernance et réalisation des buts de la fondation, ainsi que de l'adéquation entre ses dotations, en particulier en personnel et en locaux, et ses prestations donnant au conseil de fondation des outils pour monitorer le suivi des activités. Le choix de l'expert externe sera validé par le SPAS. Ces points constituent les conditions nécessaires à la poursuite des relations entre la fondation Apollo, le SPAS et les Communes concernées.

Les Communes de l'Ouest, la conférence des Municipaux et des affaires sociales suivent cette affaire de près et vous serez tenus au courant au moment où nous pourrons signer la convention, si au niveau des conditions qui ont été posées, on voit que les règles sont respectées. Pour l'instant, rien ne permet de penser que les buts de la fondation n'ont pas été suivis. Mais, dans l'expectative, nous avons préféré ne pas signer encore la convention avec eux.

M. le Président demande si les communications municipales suscitent des questions ou des demandes de précisions dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe dès lors au point 6 de l'ordre du jour.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

M. le Président passe la parole à Mme Nicole Genet.

Mme la Conseillère Nicole Genet (PS) a la parole

La 20^{ème} assemblée générale de l'AJENOL a eu lieu à Sullens le 31 mai 2018. Les structures AJENOL se sont bien développées avec 948 places au total, donc 179 nouvelles, l'UAPE de Cheseaux a 18 places supplémentaires et à Prilly, nous avons eu la création d'une nouvelle APEMS de 24 places. Le centre de vie infantine « Les Sorbiers » ouvrira à Corminjoz en août 2018 et offrira 44 places. La Commune de Jouxens a ouvert 14 places en préscolaire et ajouté 30 places au 24 existantes chez les parascolaires.

Les comptes 2017 ont été acceptés sans problème après quelques précisions. Une réponse détaillée a été donnée quant à la facturation de chaque tranche d'âge et de type d'accueil. La grille de coûts doit être recalculée chaque année selon l'apport de la FAJE. L'occupation des centres est de 95 %. A noter que l'on estime qu'au-dessus de 97 %, ce n'est plus gérable. Cette assemblée générale a été la dernière présidée par Mme Anne Bourquin Büchi, la présidence de l'AJENOL n'étant plus attribuée à Prilly.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 16 mai dernier, le Conseil intercommunal de la sécurité dans l'Ouest s'est réuni, afin d'approuver les comptes et gestion de la police de l'Ouest pour l'exercice 2017.

Ces comptes font ressortir une baisse des charges de CHF 1'300'000.- environ pour l'ensemble de l'association. Cette baisse des charges est pour une fois non provoquée par des charges de personnel inférieures à celles qui étaient budgétisées dues à un manque d'effectif, puisque 2017 boucle pour la première fois avec un effectif du corps de police et de ses différents services complet. Ces baisses de charges proviennent d'économies sur les postes qui avaient été budgétisés liés justement à un éventuel changement, donc des nouveaux aspirants et des rachats de frais de formation des policiers déjà formés, provenant d'autres corps. Aucune démission, c'est à relever quand même. Aucune démission n'ayant été enregistrée en 2017, ces fonds-là n'ont pas ou peu été utilisés. D'autres investissements également ont été soit reportés, voire abandonnés.

Au niveau des recettes, en augmentation de CHF 800'000.- par rapport au budget environ. Ceci provoque environ 12 % d'augmentation de recettes, ce qui n'est pas négligeable. Elles proviennent en particulier de l'augmentation des horodateurs et des tarifs de certaines communes de ces appareils, de l'application du nouveau règlement fixant les tarifs de certaines interventions, ceci en corrélation avec les pratiques de la police cantonale et dans le cas de la police coordonnée et finalement de l'augmentation des ordonnances pénales et de leurs frais et malgré une légère baisse de 4 % des amendes d'ordre. Ce n'est donc pas le côté répressif de la police qui a permis l'augmentation des recettes.

Ces comptes ont été acceptés à l'unanimité. Quant à la gestion, la commission de gestion a relevé la bonne gestion de l'association, respectivement du corps de police, autant par son état major, que par le comité de direction. Un seul vœu a été émis par la commission de gestion encourageant le comité de direction de poursuivre ses efforts afin de maintenir une police de proximité dans le cadre de la police de l'ouest, celle-ci étant persuadée de la plus value de posséder un corps de police intercommunal pour l'ensemble des communes du district. Ce vœu a été appuyé à l'unanimité des délégués de chacune des communes et a semble-t-il été accueilli également de manière agréable par le comité de direction. Ce vœu faisait suite également à un rapport de la cour des comptes, respectivement à certaines interventions au niveau du Grand Conseil par rapport à l'avenir des polices intercommunales. Donc, en deux mots, le Conseil intercommunal à l'unanimité appuie les démarches de notre corps de police intercommunal. Je vous remercie.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'assemblée intercommunale de l'ARASPE a eu lieu le 7 juin en présentant les comptes et la gestion, c'est le préavis 1-2018, les comptes ont montré des dépenses inférieures à celles budgétées pour 2017, ce qui fait qu'il y aura un retour aux communes de CHF 2.05 par habitant. Les comptes ont été adoptés sans discussion particulière, le rapport de gestion aussi.

Si cela vous intéresse de lire le rapport de gestion qui est un document très détaillé, vous le trouverez en « pdf » sur le site de l'ARASPE (www.araspe.ch). Si vous avez envie de voir un peu ce qui se passe sur le social dans le périmètre de l'ARASPE, c'est très intéressant, c'est très fouillé, il y a beaucoup d'informations.

Un autre préavis a été présenté. C'est un préavis qui a proposé un changement des statuts de l'ARASPE, on changeait l'article no 2 dans lequel on supprimait la mention de l'antenne de Cheseaux.

On a donc une agence d'assurances sociales à Romanel et il y avait une antenne à Cheseaux et la proposition a été de supprimer l'antenne de Cheseaux pour permettre de mieux répondre aux nouvelles tâches imposées par le Canton pour les agences d'assurances sociales de la vision 2020 du Canton pour les assurances sociales. Ce préavis a également été accepté après une discussion assez nourrie.

La dernière chose, le comité directeur a demandé pour l'année 2019 à la direction de l'ARASPE d'essayer de faire un budget un peu plus ajusté, vu que ces dernières années, on avait régulièrement des budgets larges avec retour des finances à la population, mais, autant qu'ils essaient finalement de faire un budget plus adéquat.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

M. le Président a le plaisir d'accueillir ce soir au sein du Conseil M. Georges Conne qui remplace pour le parti socialiste M. le Conseiller Yvan Giroud, démissionnaire.

M. le Président invite M. Georges Conne à s'avancer devant le bureau et invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

La Présidente lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Le Président adresse ses félicitations au Conseiller pour son assermentation et demande à l'assemblée de les applaudir et l'invite à regagner les rangs au gré de ses convictions.

8. Elections :

M. le Président passe maintenant à l'élection du Président du Conseil pour l'année législative 2017-2018, des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, de deux scrutateurs, de deux scrutateurs suppléants.

- a) de la présidente ou du président ;
- b) de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;
- c) de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;
- d) de deux scrutatrices ou scrutateurs ;

e) de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants.

Le contrat de législature prévoit que la fonction de président du conseil, pour l'année législative 2018-2019, soit attribuée au PDC. M. le Président donne donc la parole à M. Jean-Baptiste Di Natale, afin qu'il fasse une proposition.

M. le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PDC a le plaisir de proposer comme candidat à la présidence, M. David Stauffer, qui a fait les douze derniers mois comme vice-président de ce Conseil. Merci.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président propose donc de nommer M. David Stauffer par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président passe à présent à l'élection du 1^{er} vice-président. Le contrat de législature prévoit que la fonction de 1^{er} vice-président, pour l'année législative 2018-2019, soit attribuée au PLR. Il passe donc la parole à Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter M. Sergei Aschwanden qui est actuellement le 2^{ème} vice-président pour le poste de 1^{er} vice-président. Je vous remercie d'avance.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président propose donc de nommer M. Sergei Aschwanden par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Le contrat de législature prévoit que la fonction de 2^{ème} vice-président du Conseil, pour l'année législative 2018-2019, soit attribuée aux Verts. M. le Président passe donc la parole à M. le Conseiller Jean-François Staub.

M. le Conseiller Jean-François Staub (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Pour le groupe des Verts, je vous présente Madame Joly Rebecca.

M. le Président propose d'élire Madame Rebecca Joly par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président passe à présent à la nomination de 2 scrutateurs. Selon le contrat de législature, ces fonctions reviennent à l'UDC et au PS. M. le Président remercie les présidents de groupes de lui faire part de leurs propositions.

Mme le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

L'UDC vous propose la candidature de Monsieur Youri Hanisch qui œuvre actuellement comme scrutateur suppléant.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame et Messieurs les Municipaux,

Le groupe socialiste présente la candidature de Madame Madeleine Oesch.

M. le Président propose d'élire M. Youri Hanisch et Mme Madeleine Oesch par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président passe à présent à la nomination de 2 scrutateurs suppléants. Selon le contrat de législature, ces fonctions reviennent au PLR et au PS. M. le Président remercie les présidents de groupes de lui faire part de leurs propositions.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci,

Pour le poste de scrutateur suppléant, le PLR vous propose notre candidat déjà expérimenté de longue date M. Georges Borer.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Le groupe socialiste vous présente la candidature de Madame Soraya Ait Si Selmi.

M. le Président propose d'élire M. Georges Borer et Mme Soraya Ait Si Selmi par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2017

A tire liminaire, M. le Président demande aux Conseillers si quelqu'un souhaite une discussion ou un vote sur l'entrée en matière comme le permet l'article 77, alinéa 2 du Règlement du Conseil communal.

Personne ne demande la discussion ou un vote.

M. le Président précise qu'il va passer en vue le rapport municipal de gestion chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera réputé accepté. Une fois tous les chapitres traités, le Président passera au vote sur les conclusions du préavis. Il rappelle qu'il n'est pas possible de déposer des amendements sur un rapport de gestion, car son contenu n'a aucune portée normative ou décisionnelle.

M. le Président demande s'il y a des oppositions sur la manière de faire.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport municipal.

1ère partie du rapport de gestion.

CHAPITRE « CONSEIL COMMUNAL », PAGES 8 À 12.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « MUNICIPALITE », PAGES 13 et 14.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 15 à 32

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « OFFICE DE LA POPULATION », PAGES 33 à 35

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « SERVICE INFORMATIQUE », PAGES 36 et 37

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « FINANCES », PAGES 38 à 40

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « DOMAINES ET BATIMENTS », PAGES 41 à 43

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « ENERGIE ET ENVIRONNEMENT », PAGES 44 à 49

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « TRAVAUX ET VOIRIE », PAGES 50 à 51

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « URBANISME ET CONSTRUCTIONS », PAGES 52 à 60

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « ENFANCE », PAGES 61 à 67

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « JEUNESSE ET SPORTS », PAGES 68 à 70

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « AIDE SOCIALE COMMUNALE », PAGE 71

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS », PAGES 72 à 73

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

2ème partie du rapport de gestion.

CHAPITRE « RELATIONS INTERCOMMUNALES », PAGES 75 à 85

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise qu'il laisse les conclusions en suspens et qu'elles seront reprises à la fin du point 10 de l'ordre du jour, car il est nécessaire d'abord d'examiner le rapport de la commission de gestion.

M. le Président passe à présent au point 10 de l'ordre du jour.

10. Rapport de la Commission de gestion traitant de l'examen de la gestion communale pour l'exercice 2017 ; réponses municipales aux observations de ladite commission.

M. le Président appelle M. le Conseiller Léo Gaillard, en l'absence de Madame Nadia Steiner, excusée.

M. le Président précise que le Conseil a reçu le rapport dans les 10 jours prévus par l'article 106 du Règlement du Conseil communal. Il ajoute qu'il sera passé en revue chapitre par chapitre. Au terme de chaque chapitre, le Président demandera à M. le rapporteur de lire les observations de la commission, lesquelles feront ensuite l'objet d'une discussion si elle est demandée. Au terme de la discussion, le Conseil votera sur les réponses municipales apportées aux observations et il décidera s'il les accepte ou s'il maintient l'observation sans pouvoir toutefois la modifier conformément à l'article 108 du Règlement. Toujours en vertu de cet article 108, les réponses aux observations pour lesquelles la discussion n'est pas demandée sont réputées acceptées. M. le Président demande si cette manière de faire convient à l'assemblée.

C'est le cas.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE, URBANISME ET CONSTRUCTIONS, RESSOURCES HUMAINES », PAGES 6 À 12.

M. le Président précise que la COGEST n'a pas formulé d'observation dans le cadre de ce chapitre. Il demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « ENFANCE, JEUNESSE, SPORTS, AFFAIRES SOCIALES », PAGES 13 À 16.

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président invite M. le rapporteur à lire l'observation N° 1 de la commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité et la prise de position de la commission de gestion.

Lecture du rapport.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 1 est acceptée à l'unanimité, moins une abstention

CHAPITRE « TRAVAUX PUBLICS, PARCS, PAROISSES, NATURALISATION ET INTÉGRATION », PAGES 17 À 19

M. le Président précise que la COGEST n'a pas formulé d'observation dans le cadre de ce chapitre. Il demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « FINANCES, SÉCURITÉ PUBLIQUE, CULTURE ET ANIMATIONS », PAGES 20 À 23

M. le Président précise que la COGEST n'a pas formulé d'observation dans le cadre de ce chapitre. M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « DOMAINES, BÂTIMENTS, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT », PAGES 24 À 28

M. le Président précise que la COGEST n'a pas formulé d'observation dans le cadre de ce chapitre. M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Comme j'ai le micro, je commence par remercier la Municipalité pour son rapport de gestion et la commission de gestion pour son rapport également, parce qu'il s'agit d'un très gros travail et si on passe rapidement dessus, c'est parce que justement, il a été bien fait et on apprécie cela.

J'aimerais faire une remarque au nom du groupe PLR à la page 25 du rapport de la commission de gestion, à propos des panneaux photovoltaïques. On est un petit peu surpris, parce qu'au moment où à l'époque ce projet avait été proposé à notre Conseil par le groupe des Verts, si je me rappelle bien, on nous disait que ce serait une bonne opération, qu'on ne perdrait pas d'argent, que ce serait magnifique et à présent on nous dit que le service est en pleine réflexion pour rentabiliser les installations, on apprend qu'il y a eu un problème et que le service a mis du temps à s'en rendre compte, que ça n'a pas fonctionné pendant toute une période, qu'on va mettre en place un système de monitoring. Nous sommes simplement un peu surpris que notre Conseil ait accepté ce projet et qu'une fois qu'on le met en place, ça n'a pas l'air de suivre vraiment très bien. Est-ce que l'on peut mettre en place un système de vérification à distance ? Nous espérons vraiment pour l'avenir qu'il n'y ait plus ce genre de problème et que l'investissement qui a été fait, un vrai investissement, soit vraiment utilisé au mieux, tant du point de vue financier, que du point de vue technique de la production d'électricité. Merci.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « REMARQUES GÉNÉRALES », PAGES 28 ET 29

M. le Président précise que la commission de gestion a émis deux observations dans le cadre de ses remarques générales.

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président invite M. le rapporteur à lire l'observation no 2 de la commission de gestion, ainsi que tout d'abord la remarque préambulaire de la Municipalité sur sa lecture des remarques générales, puis la réponse à l'observation no 2 et la prise de position de la commission de gestion sur ces réponses.

Lecture du rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur la réponse municipale et sur les commentaires de la commission de gestion.

La discussion n'est pas demandée.

La réponse municipale à l'observation no 2 est acceptée, puisque le débat n'a pas été ouvert

M. le Président invite M. le rapporteur à lire l'observation N° 3 de la commission de gestion.

Lecture du rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur l'observation no 3 et la réponse municipale.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipale et Municipaux, chères et chers collègues,

Je voulais quand même relever dans la réponse à la Municipalité que malheureusement ou heureusement, le cas de non réélection n'est pas si spécifique, il peut arriver, c'est le jeu politique auquel on doit se préparer, donc l'appeler cas spécifique, je pense que c'est un peu un abus de langage. Je voulais aussi remercier la commission de gestion pour ses deux observations générales que j'ai trouvées personnellement très pertinentes et j'espère qu'elles guideront les prochains travaux de la Municipalité. Merci beaucoup.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 3 est acceptée à l'unanimité, moins 5 abstentions.

M. le Président propose de passer à la lecture des conclusions du rapport de gestion 2017 et demande à M. le rapporteur de lire le vote et les conclusions :

Lecture du vote et des conclusions.

M. le Président passe dès lors au vote sur les conclusions du rapport de gestion municipal 2017.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion municipal 2017,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2017.

Vote : les conclusions du rapport de gestion 2017 sont acceptées à l'unanimité, moins quatre avis contraires

M. le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Préavis municipal N° 05-2018 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2017

M. le Président appelle Madame Elia POCHON, rapporteuse de la commission des finances à prendre place à la tribune.

A titre liminaire, M. le Président demande si quelqu'un parmi l'assemblée souhaite une discussion et un vote sur l'entrée en matière comme le permet l'article 77, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je m'étonne un petit peu de la manière de faire. On vient de donner décharge pour la gestion à la Municipalité, je ne vois pas le sens que l'on a maintenant de s'occuper des comptes. Il me semble qu'usuellement, on passait le rapport de gestion, on passait les comptes et qu'on avait un vote final après tout ça. Ce n'est plus la peine de faire les comptes, puisqu'on a donné décharge.

M. le Président répond que décharge a été donnée pour la gestion, mais pas pour les comptes.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je peux vous confirmer qu'au changement du Règlement, nous avons décidé de séparer ces deux responsabilités, donc c'est tout à fait normal que l'on vote d'abord sur la gestion et ensuite sur les comptes.

M. le Président demande si quelqu'un demande une discussion et un vote d'entrée en matière.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président rappelle que selon la teneur du nouveau règlement du Conseil, la commission des finances ne rapporte plus sur le budget et/ou les comptes à la commission de gestion mais rapporte directement devant le Conseil.

M. le Président propose d'abord d'analyser les comptes titre par titre dans l'ordre suivant : présentation générale pages 7 à 27 du cahier observations, statistiques et commentaires, puisqu'à présent nous avons deux cahiers, puis les pages blanches comptes 2017, les pages roses de ce même cahier qui présente les investissements et les amortissements et enfin les pages jaunes concernant les comptes de la STEP et du SDIS. Lorsque la parole n'est pas demandée, les comptes sont réputés acceptés.

M. le Président rappelle que dans ce cadre également, il n'est pas possible de déposer des amendements, puisque les chiffres sont fixés, on ne peut pas les changer. M. le Président passera ensuite la parole à Madame Elia Pochon, rapporteuse de la commission des finances, pour la lecture une des observations de la commission des finances, des réponses de la Municipalité à celle-ci et des éventuelles discussions qui pourraient s'en suivre. Madame Elia Pochon lira ensuite les conclusions de la commission des finances. A la fin, le Conseil votera dans l'ordre suivant : chapitre 1 du préavis no 05-2018 des comptes de la STEP, chapitre 2 du préavis 05-2018 sur les comptes du SDIS Malley-Prilly-Renens, chapitre 3 du préavis 05-2018 sur les comptes de la Commune.

M. le Président demande si cette manière de faire convient à l'assemblée.

C'est le cas.

M. le Président ouvre à présent la discussion sur les comptes.

PRESENTATION GÉNÉRALE, PAGES 7 À 27 DU CAHIER « OBSERVATIONS, STATISTIQUES ET COMMENTAIRES » ET PAGES 3 À 11 DU CAHIER « COMPTES 2017 »

M. le Président demande s'il y a des observations.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais juste faire un bref rappel général avant l'introduction ou avant le parcours de l'ensemble des cahiers. Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour avoir répondu à l'ensemble de nos questions. Je crois aussi que cette année, nous pouvons nous féliciter de la qualité de nos échanges.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, suite à l'analyse des comptes par la commission des finances, je pense que vous avez remarqué que celle-ci vous recommande d'accepter les comptes 2017 et aussi les comptes de la STEP et ceux du SDIS.

J'aimerais revenir brièvement sur les résultats, à savoir que l'exercice 2017 est déficitaire, qu'il présente un excédent de charges d'environ CHF 2'375'000.- et ceci après prélèvement sur réserves et régularisation des transitoires, si bien que le déficit structurel s'élève lui à CHF 7'500'000.- environ et ce montant confirme le résultat que nous avons déjà mis en évidence lors du budget 2018, à savoir aussi que la marge d'autofinancement est devenue négative, d'environ CHF 150'000.- et que nous n'arrivons plus à financer le ménage courant et que tous nos investissements sont aujourd'hui financés par l'emprunt. Le montant total des emprunts est lui de CHF 72'000'000.- et nous avons un plafond d'endettement de CHF 93'000'000.-. Si nous ne rétablissons pas une partie de l'équilibre, nous allons très rapidement atteindre ce plafond.

Comment ce résultat peut-il s'expliquer ? Au niveau communal, le budget 2017 établi par la Municipalité et l'autorisation de dépenses accordé par le Conseil communal était trop élevé. Nous avons d'une part été induits en erreur par les résultats exceptionnels des entrées fiscales 2015 et sur lequel le budget a notamment été établi. L'augmentation progressive de la péréquation directe, de la facture sociale et de la réforme policière cantonale ont aussi eu un impact important sur notre budget. La commission des finances ne peut que regretter que le Conseil ne l'aie pas suivi dans ses recommandations d'amender le budget 2017. De manière encore plus générale, nous subissons l'impact des décisions prises au niveau fédéral et cantonal qui engendrent des transferts de charges financières sur notre Commune. Je crois qu'aujourd'hui l'ensemble des acteurs ont pris conscience de la situation préoccupante dans laquelle notre Commune se trouve et j'ai pu comprendre aussi que les chefs de services ont été informés, la Presse en a aussi fait écho à la population.

Quelles sont aujourd'hui nos perspectives d'avenir ? Aujourd'hui, la Municipalité étant de gauche, le Conseil communal de droite, le plus grand risque est que nous n'arrivions pas à nous entendre sur des mesures d'assainissement des finances, d'autant plus que nous allons devoir faire face à l'introduction de la RIE III. C'est pourquoi la commission des finances salue la proposition de la Municipalité qui nous propose, ainsi qu'aux présidents de groupes et de sections, une rencontre pour un échange sur ce thème. Cette initiative va tout à fait dans le sens de ce que pouvait attendre la commission des finances. Osons espérer que nous trouvions des compromis. En effet, il faudra définir jusqu'où nous souhaitons réduire l'excédent de charges, ainsi que les mesures pour y parvenir. Ces deux aspects devront convenir à la majorité.

Pour conclure, durant ces deux dernières législatures, notre Municipalité avec le soutien du Conseil communal, a mis en place une stratégie de développement de notre commune. Nous sommes actuellement au début de la phase de la réalisation, espérons que nous trouvions ensemble la meilleure stratégie, pour que celle-ci puisse se concrétiser au mieux. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PS) a la parole

Merci M. le Président,

Je suis très heureuse d'entendre la présidente de la commission des finances et membre du parti socialiste dire qu'il faut prendre des mesures.

Je renchéris, puisque vous avez pris la parole de manière générale, ainsi la position du PLR sera dite. Je rappellerai aussi que quand on a voté ce budget 2017, le PLR disait que les rentrées fiscales étaient surévaluées et voilà, la triste réalité, c'est que c'était vrai.

Oui, il y a différentes explications sur le fait que nous en soyons là. Nous pensons aussi au PLR que nous nous sommes fait plaisir ces dernières années, on a voté beaucoup de nouveaux projets dans les investissements, dans les charges courantes et maintenant, c'est le moment de faire le bilan, de se demander ce qui a bien marché, ce qui a marché un peu moins et de réduire ce ménage communal qui est trop élevé au vu des rentrées fiscales que nous pouvons attendre de nos contribuables, des personnes physiques et des personnes morales. Vous l'avez lu, notamment le rapport de la commission des finances donne des chiffres, la RIE III va coûter cher, la péréquation, la facture sociale va continuer à coûter cher, il y a un certain nombre de millions qui sont dus au titre des impôts dont on peut espérer qu'ils vont rentrer, mais on peut craindre qu'une partie ne rentre pas. On a déjà voté un certain nombre de crédits pour cette législature, le surendettement est grave, le degré d'autofinancement est critique, c'est effectivement le moment de prendre des mesures tous ensemble, comme vous l'avez dit Madame Krattinger et ensuite de se tenir à ce qui aura été décidé ensemble et que les compromis soient respectés de tous les côtés, je l'espère bien. Merci.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Je donnerai aussi directement la position du parti socialiste. Je vais essayer de ne pas trop répéter. C'est vrai, un déficit de CHF 2'375'000.- après dissolution des provisions, les causes ont été citées par Madame Krattinger, je n'y reviens pas. A partir de là, je pense qu'il y a plusieurs manières d'analyser ce qui s'est passé. On peut dire effectivement que la Commune a vécu au-dessus de ses moyens, plusieurs l'ont dit fréquemment dans ce Conseil ces dernières années. Une autre manière de voir les choses et c'est celle du groupe socialiste, c'est en tout cas de relever deux points.

Ces sept dernières années, un effort conséquent a été fait en termes d'investissements. Certains ont été le fait dans ce Conseil dans son ensemble, parce que nous avons été d'accord, je pense aux travaux sur les routes et les sous-sols, je pense à la piscine qui est quand même une belle réalisation, je pense aux APEMS, aux garderies, aux structures pour les jeunes et pour les personnes âgées. Ces structures facilitent le vivre ensemble et ça, je pense que nous avons fait quand même un bon choix malgré la situation financière dans laquelle nous sommes. Les autres investissements ne dépendent pas que de nous, ils dépendent de l'intercommunalité, ils dépendent de certains faits cantonaux. Il y a des choses auxquelles on est pris dans un ensemble.

Ce qu'il faut néanmoins relever, c'est que l'ensemble de ces services sont destinés à la population. Alors, maintenant, oui, on va vers quelques années difficiles, espérons quelles seront le plus courtes possibles. Merci à la Municipalité d'inclure les groupes dans une réflexion globale et tant mieux si nous y arrivons, nous essayerons d'y participer positivement. C'est vrai qu'il s'agit de chercher des économies, tout en sachant que oui, reporter des investissements, mais lesquels ? pour que ceux que nous reporterons ne prétendent pas les dix ou vingt prochaines années et de même que s'il s'agit de limiter les charges pérennes, faisons-le en respectant les gens qui travaillent dans cette commune.

C'est-à-dire, oui, on peut stopper, ne pas remplacer tout de suite du personnel, mais à ce moment-là, on supprime aussi des activités qu'on leur demande de faire. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Fanny Emery (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Madame, Messieurs les Municipale et Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je réagis et je me lève aujourd'hui au nom du groupe des Verts. On parle de politique, de compromis, je le comprends bien dans le discours de ma préopinante et nous souhaitons réagir à ce propos. Nous avons entendu au cours du précédent Conseil, Monsieur le Municipal des Finances, qui nous annonçait une coupe massive dans les investissements à venir dans les prochaines années. On parlait d'environ CHF 80'000'000.-, si j'ai bien compris les chiffres du précédent Conseil, qui seront en latence et qui ne seront pas utilisés, reportés, voire peut-être supprimés.

Dans ces conditions, nous sommes particulièrement inquiets de l'avenir de la Commune. La Commune va continuer à accumuler son retard, pris notamment dans les infrastructures, je pense aux égouts qui sont vieillissants, mais aux infrastructures de manière générale. Donc, inévitablement, le fait de reporter ces investissements va créer des coûts supplémentaires pour la Commune, des coûts imprévus dus au vieillissement des installations sont à prévoir et il serait bénéfique à notre sens de continuer le flux actuel des investissements. En investissant moins, les coûts à moyen terme seraient potentiellement plus élevés. Et que dire des prestations de la Commune, celles-ci seront réduites si je le comprends bien, en tout cas, certaines voix s'élèvent pour qu'on réduise les prestations à la population. Cela nous effraie. Est-ce qu'on aimerait une Commune - dortoir à Prilly ? Une Commune sans vie, ce n'est pas ce que veulent les Verts. On souhaite défendre un équilibre raisonnable et sain, entre investissements et prestations générales données à la population.

Donc, je vous en conjure, ne confondez pas le portemonnaie d'un particulier avec celui d'une Commune où il y aura des dettes forcément. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PS) a la parole

La politique, c'est l'art du possible, c'est l'art de faire le plus qu'on peut avec l'argent qu'on a à disposition. Je vous rappelle le rapport de la commission des finances, page 17, que si on voulait absorber l'excédent avant la dissolution des réserves, un excédent de CHF 7'600'000.-, 2017, il faudrait augmenter le taux d'impôt communal de 27%, en passant de 73,5 à 93,5 points. Est-ce que c'est cela que vous voulez ? Moi pas ! Parce qu'il y a le respect des employés, je suis entièrement d'accord, il y a le respect des gens qui profitent des prestations de la Commune, nous en sommes tous à un titre ou à un autre et il y a aussi le respect du contribuable et il y a un moment où si vous augmentez trop les dettes ou si vous augmentez trop le taux d'impôt, les gens partent, la Commune se retrouve sous tutelle, etc. La politique, c'est aussi l'art d'être responsable. Ne pas prendre de mesures aujourd'hui, ce serait léger, irresponsable et là, la pérennité à long terme de nos comptes et de nos services communaux serait mise en danger. C'est donc maintenant qu'il faut agir en faisant un choix raisonnable, bien sûr, mais en faisant ce choix le moins douloureux possible et ce choix va devoir être fait. Je vous remercie.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

J'avais préparé un petit texte, mais j'y renonce. Je pense qu'il faut tout simplement se rendre compte que, quelle que soit la structure, un particulier ou une entreprise, une Commune ou autre, on a une capacité d'investissement et elle n'est pas illimitée. C'est simplement ça. Alors, dans le cadre de la Commune de Prilly, nous avons aujourd'hui un déficit structurel de CHF 7'500'000.- / 8'000'000.-, cela fait CHF 600.- par citoyen, y compris les bébés et nouveaux nés, cela fait quand même passablement d'argent, c'est dépensé, on a un certain nombre de projets, projets qui sont en cours, on se développe, on fait Malley, on fait Corminjoz, etc. Ceci nécessite effectivement des investissements que l'on finance non plus du tout par une marge d'autofinancement, puisque que rien que pour vivre, on dépense déjà plus que ce que l'on gagne. On doit s'entièrement s'endetter pour chaque pierre qu'on monte sur un mur et pour chaque investissement qu'on fait. On a la capacité de le faire jusqu'à une certaine limite. Cette limite, c'est le plafond d'endettement. Aujourd'hui, fixé par notre Conseil, raisonnablement, à CHF 93'000'000.-.

On peut rediscuter ce plafond, bien sûr. En cours de législature, cela nécessitera l'approbation du Conseil d'Etat. On pourra le discuter aussi en fin de législature pour la suite, mais sachez que ce plafond n'est pas illimité non plus. Il est plafonné par le 250 % des recettes financières de la Commune ou budgétaires financières si M. le Syndic veut jouer sur les mots. Voilà, on a moins de revenus notamment fiscaux, donc moins de recettes financières, donc notre plafond d'endettement ne pourra pas aller aussi loin que ce que l'on pensait éventuellement pouvoir aller. Simplement ça, on a une limite, on ne peut pas exploser d'un développement. On a fait beaucoup, bien sûr, on a fait une magnifique piscine inox à débordement, on a fait un magnifique château, on a fait une magnifique route de Broye, on a fait un certain nombre d'investissements, peut-être un tout petit trop sur ces dernières années. Peut-être aurait-il fallu étaler le tout. Les temps changent évidemment.

En juin 2016, souvenez-vous. Le Syndic agitait CHF 700.- « Mesdames, Messieurs, je vais rembourser le gueuleton qu'on a été faire ». On n'en avait pas vraiment besoin, on avait encore du bénéfice. En décembre 2016 et janvier 2017, la Municipalité et le brave Conseil que nous sommes, parce que nous sommes tous responsables de la situation actuelle, que faisait le brave Conseil à la Municipalité ? Il envoyait aux pives le dénommé Deillon qui proposait des économies. Personne n'a voulu économiser en décembre 2016 et janvier 2017 sur le budget. Le Syndic, dans la Presse, soulignait que le déficit budgété d'environ CHF 1'460'000.- ne risquait pas la mise sous tutelle de la Commune, qui présente régulièrement des comptes positifs. Magnifique. Aujourd'hui, les résultats sont criants, avec un excédent de charges de plus de 12 % du compte de fonctionnement. Ce n'est pas rien. C'est sûr que cela ne va pas nous propulser, comme le disait le Syndic « Il y a un nombre tel d'amendements que ça va nous propulser sur le podium des budgets les plus contestés ». Ce sont vos paroles, M. le Syndic, j'ai retrouvé dans la Presse aujourd'hui.

Aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, avec un déficit structurel de plus de 12 % du compte de fonctionnement, c'est sûr, on est sur un autre podium et on y est propulsés. Maintenant, une autre chose quand même qui me titille. En lisant la Presse, on lit que la Municipalité a eu connaissance des chiffres au mois de mars, dixit l'article du 24 Heures, M. le Syndic. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que pendant tout le reste de l'année, on ne sait pas où on en est dans la Commune.

N'importe quelle petite entreprise a un suivi, si ce n'est pas mensuel, c'est en tout cas trimestriel. On regarde quel est l'état des rentrées et des sorties et ce n'est pas au mois de mars de l'année suivante qu'on se rend compte que l'on a 12 % d'excédents de charges sur le compte de fonctionnement. Voilà Mesdames, Messieurs, c'est pour ça que j'avais pensé, mais je me suis largement trompé, qu'on voterait la gestion après les comptes et c'est pour ça que, considérant que la gestion n'est pas assez suivie et n'est pas raisonnable, le groupe UDC a tout à l'heure refusé la gestion. On va pouvoir passer aux comptes et l'argent est dépensé, on ne peut plus rien faire.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce n'est pas dans mon habitude, mais j'ai de la peine à me retenir ce soir, je vous remercie Monsieur Deillon de nous avoir rappelé que vous aviez raison et de presque vous réjouir de l'état dans lequel cette Commune se trouve.

Mme la Conseillère Monika Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Madame Clivaz Luchez, je ne sais pas qui peut se réjouir de payer plus d'impôts ou d'avoir les mauvais comptes. Je ne sais pas si c'est vous qui vous réjouissez, mais en tout cas pas l'UDC.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

C'est vrai, M. Deillon a raison. En tout les cas, les chiffres parlent pour lui et à l'heure actuelle, nous devons nous rendre compte qu'en effet, la situation est plus difficile que nous le pensions. J'aimerais juste venir devant vous pour expliquer cette histoire du mois de mars. M. Deillon, le suivi du budget de fonctionnement et d'ailleurs, je crois que la commission des finances l'a relevé, en matière de respect du budget qui nous a été attribué pour la gestion communale et le fonctionnement de l'administration pendant l'année 2017, nous n'avons pas failli M. Deillon. Tous les éléments, quand on vous dit qu'on les a appris tardivement, c'est vrai ! Tout ce qui est fiscalité, tout ce qui est facture sociale, tout ce qui est péréquation, retour de péréquation éventuelle par rapport à notre situation comparativement aux autres Communes, parce qu'en fin de compte, la péréquation est un assemblage et à un moment donné, il y a une ou des Communes qui profitent des autres.

C'est vrai que nous pensions, un peu naïvement, de temps en temps il faut le reconnaître, même après un certain nombre d'années dans ce Conseil, peut-être en effet avec des comptes différents de ce qu'on a maintenant, nous pensions que nous serions nettement mieux lotis en matière de péréquation et de facture sociale. Mais là, vous n'avez aucun paramètre qui vous permet de dire qu'au mois d'octobre, novembre, décembre, même avant si on veut intervenir, comme nous sommes intervenus d'ailleurs maintenant sur le budget 2018, au vu de ces résultats assez difficiles de 2017, nous sommes venus avec des économies déjà assez importantes d'un demi million par rapport au budget 2018.

Nous n'avions pas les renseignements qui permettaient d'intervenir de manière aussi drastique peut-être, sur les comptes 2017, pendant l'année 2017 et c'est pour ça que nous avons appris ce mauvais résultat tel que vous l'identifiez au mois de mars. Vous pouvez nous dire tout ce que vous voulez, que nous ne vous avons pas écoutés, mais là je pense qu'en effet c'est un truisme, c'est-à-dire que ça à l'air d'être une évidence, mais comme a dit Madame Clivaz Luchez, ça me fait plaisir pour vous que vous ayez eu raison au moins par rapport à ça. Pour nous, ça ne nous fait pas plaisir, ça c'est sûr !

M. le Président reprend l'examen chapitre, par chapitre pour les comptes.

Il demande s'il y a encore des observations.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 10 À 21.

M. le Président demande si la discussion est sollicitée pour ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « FINANCES », PAGES 22 À 24.

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « DOMAINES », PAGES 25 À 30.

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « TRAVAUX », PAGES 31 À 37.

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES », PAGES 38 À 46

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « POLICE », PAGES 47 À 48

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « SERVICE SOCIAL », PAGES 49 À 53

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « SERVICES INDUSTRIELS », PAGE 54

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017, PAGES 55 À 67

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

TABLEAUX DES INVESTISSEMENTS 2017, PAGES 69 À 76 (PAGES ROSES)

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

DETAIL DES EMPRUNTS, PAGE 77

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre

Ce n'est pas le cas.

COMPTES DE LA STEP 2017, PAGES 79 À 82 (PAGES JAUNES)

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

COMPTES DU SDIS MALLEY PRILLY-RENENS, PAGE 83 À 88 (PAGES JAUNES)

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Rapport de la Commission des finances traitant de l'examen des comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2017 ; réponses municipales aux vœux et observations de ladite commission.

M. le Président demande à Madame Elia Pochon, rapportrice de la commission des finances de lire les observations de la commission des finances une à une et les réponses de la Municipalité.

M. le Président donne la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 1** et la réponse de la Municipalité.

Lecture du rapport

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

La réponse municipale est considérée comme étant acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 2** et la réponse de la Municipalité.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 3** de la commission des finances et la réponse de la Municipalité.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 4** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 5** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 6** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 7** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 8** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 9** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 10** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 11** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 12** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 13** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances n'a peut-être pas bien formulé sa question, parce que finalement, je ne sais toujours pas ce que veut dire INP, RFE et DBG. Je vous remercie de me renseigner.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre maintenant.

La Municipalité répond qu'elle répondra plus tard.

M. le Président précise qu'à partir du moment où il y a eu une intervention, il est obligé de passer au vote.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 13 est acceptée à l'unanimité

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 14** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 15** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour ce point là, la commission des finances est satisfaite d'avoir finalement une réponse, elle suivra avec attention son introduction en janvier 2019. On va suivre ce dossier.

M. le Président passe au vote sur la réponse.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 15 est acceptée à l'unanimité, moins une abstention

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 16** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 17** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 18** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 19** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 20** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 21** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 22** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'**observation no 23** de la commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que la réponse municipale est considérée comme acceptée

M. le Président demande à la Municipalité à la réponse au mystérieux acronyme de l'observation no 13.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Je vais m'efforcer de répondre de manière succincte à votre interrogation et à l'interrogation que nous avons tous. C'est sans doute la chaleur qui a fait que nous n'avons pas tous en tête la brochure. Vous trouverez la réponse là où je l'ai aussi trouvée concernant le RFE, c'est le revenu de fonctionnement épuré. Vous trouvez cette référence à la page 15 de la brochure. Et vous trouvez à la page 22, l'INP, c'est la quantité d'intérêts passifs.

Quant à l'acronyme DBG, c'est « Domaines Bâtiments et Gérances », nous n'avons pas retrouvé dans le commentaire l'endroit où vous avez « dégoté » cet acronyme, donc bravo, je pense que ça faisait partie du quizz pour voir si on suivait les débats. En fait, ce n'est plus d'actualité, parce que désormais, il s'agit simplement de parler de « Domaines et Bâtiments », il n'y a plus « Gérances ». Nous corrigerons ces listes ou en tout cas, nous serons plus précis le cas échéant. Merci de votre attention.

M. le Président demande à Madame la Présidente de la commission des finances si elle est satisfaite de la réponse.

C'est le cas.

M. le Président passe dès lors au vote.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 13 est acceptée à l'unanimité.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

J'ai encore une question. Comme c'est relatif au rapport de la commission des finances sur la STEP, je pense que je suis dans le bon point no 12 pour la poser. Page 17 du rapport de la commission des finances, la commission des finances nous dit : « la COFIN n'a pas trouvé la concordance entre le montant mis à charge de Prilly dans le tableau de répartition de la STEP et les comptes de la Ville au compte 460.3526 ». Donc, apparemment, la STEP facture un montant et ce n'est pas ce montant là qui figure dans les comptes 2017 si j'ai bien compris la remarque. Alors, quelle est la position de la Municipalité sur ce point qui m'interpelle personnellement et aussi le groupe PLR ? Merci.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, il semblerait qu'il y ait une coquille entre le document qui se trouve en pages jaunes, Répartition des charges, total net, qui en principe pour Prilly se monterait à CHF 751'486.30 et les comptes, dans le compte 460.3526 où il est indiqué CHF 766'114.80. Effectivement, il semblerait qu'il y ait une erreur de report, alors je ne sais pas si elle situe au niveau du tableau, mais le tableau, c'est le dernier qui nous a été communiqué par la STEP, signé par le responsable M. Apothéloz, par rapport aux comptes. Mais, néanmoins, je peux rassurer le Conseil et Madame Lasserre sur le fait que cela n'a pas une grande importance, puisque le compte 460 est un compte qui doit être à zéro et la différence qu'il y aurait sur ce compte 460.3526 est compensée par le prélèvement sur le fonds de CHF 1'300'000.-, donc soit il y a un peu moins à prélever, soit un peu plus, mais ça n'a pas d'incidence sur les finances, on va dire sur le résultat de ce compte 460, puisqu'il est à zéro.

Néanmoins, je vais regarder avec la Bourse pour comprendre ce qui s'est passé, si c'est moi qui ai fait une erreur dans la transmission des informations ou on a oublié de reporter le chiffre, puisqu'entre le moment où on a eu le chiffre plus ou moins final et l'assemblée des délégués de la STEP, il y a eu une modification dans un chiffre, vous l'avez dans les colonnes, dans le pages jaunes, un montant qui a été corrigé. Est-ce que nous nous sommes trompés dans les chiffres ? Mais néanmoins, il n'y a pas d'incidence sur le résultat des comptes, puisqu'il s'agit d'un compte affecté et que ce compte doit être à zéro. S'il y a trop de charges, on prend sur les recettes, enfin sur le fonds et s'il n'y a pas assez de charges, on fait l'inverse, au niveau comptable, bien évidemment.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lorsque la commission des finances a décidé de voter sur le préavis, elle a tenu compte de cette possible erreur, elle a donc voté en considérant que c'était possible qu'il y avait cet écart. Elle a recommandé d'accepter les comptes sur cette bas et sinon, nous suivrons l'année prochaine que vous avez bien corrigé cet écart dans les comptes 2018.

M. le Président demande s'il y a encore des remarques ou des questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise maintenant que le Conseil va procéder au vote sur conclusions sur le préavis municipal 5-2018. Il demande à Madame la rapportrice de lire la conclusion no 1.

Lecture du rapport

Celles et ceux qui acceptent la conclusion 1 du préavis municipal n° 05-2018, soit d'approuver la participation financière de la commune de Prilly figurant sous le compte 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise-STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2017 de ladite STEP, sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la conclusion no 1 du préavis municipal no 05-2018 est acceptée à l'unanimité, moins 5 avis contraires, une abstention

M. le Président demande à Madame la rapportrice de lire la conclusion no 2.

Lecture du rapport

Celles et ceux qui acceptent la conclusion 2 du préavis municipal n° 05-2018, soit d'approuver la participation financière de la commune de Prilly figurant sous le compte 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2017 dudit organisme, sont priés de le faire en levant la main :

Vote : la conclusion no 2 du préavis municipal no 05-2018 est acceptée à l'unanimité, moins 1 avis contraire et 2 abstentions

M. le Président demande à Madame la rapportrice de lire la conclusion no 3.

Lecture du rapport

Celles et ceux qui acceptent la conclusion 3 du préavis municipal n° 05-2018 soit d'approuver les comptes 2017 de la commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité, sont priés de le faire en levant la main :

Vote : la conclusion no 3 du préavis municipal no 05-2018 est acceptée à l'unanimité, moins 1 avis contraire et 5 abstentions.

M. le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Fabien Deillon : « Critères de détermination pour l'emprunt de CHF 2'000'000.- à fin 2017 »

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller municipal Antoine Reymond.

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : « Critères de détermination pour l'emprunt de 5'000'000.- de fin 2017 » déposée et lue au Conseil communal du 5 mars 2018.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, une collectivité publique gère ordinairement une dette flottante (à court terme) pour absorber ses besoins cycliques en trésorerie. Une partie de la charge d'intérêts peut ainsi fluctuer en fonction de l'évolution du montant de cette dette flottante. La proportion de cette dette est variable, mais elle peut communément représenter 10 ou 20 % des emprunts voire davantage.

Un prêt à courte durée est généralement soumis à un taux d'intérêt moins élevé que pour un prêt à longue durée. Ceci repose sur le fait que les créanciers considèrent qu'un prêt à longue durée comporte plus de risques qu'un prêt à court terme.

Dans ce contexte, la question de la durée a été examinée par le Service des Finances. Au moment de conclure ce prêt à court terme, les conditions d'un emprunt à long terme aurait été proches de 1 % pour une durée longue (10 ans).

La Municipalité a toutefois jugé opportun de disposer d'une proportion de dette flottante. Par ailleurs, un emprunt à court terme était à ce moment-là d'autant plus intéressant que les conditions reposaient sur un taux négatif permettant de réduire la charge globale d'intérêts (taux négatif de - 0,25 % pour 12 mois). Les conditions du renouvellement de ce prêt seront analysées à son échéance sur la base des besoins en trésorerie et des conditions du marché des capitaux.

Il n'en demeure pas moins que cette façon de faire ne sera de loin pas une procédure standard pour les futurs emprunts.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : «Critères de détermination pour l'emprunt de 5'000'000.- de fin 2017».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 mai 2018.

M. le Président demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse municipale.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Mais oui, M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie déjà la Municipalité d'avoir répondu à cette interpellation. J'aurais pensé que les emprunts reposaient sur une planification financière, mais ça semble être plutôt les conditions du marché qui ont orienté ce choix, mais la réponse me satisfait pleinement.

M. le Président passe au point 14 de l'ordre du jour. Il rappelle qu'il n'y a pas de vote pour les réponses aux interpellations.

14. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Fabien Deillon : " Incidence de l'arrêt du TF du 7 décembre 2017 ? "

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : «Incidence de l'arrêt du TF du 7 décembre 2017 ?» déposée et lue au Conseil communal du 5 mars 2018.

Les conséquences de cet Arrêt du Tribunal fédéral n'a pas échappé à la Municipalité, qui apporte les éléments de réponse aux interrogations de Monsieur l'Interpellateur en lien avec les documents émanant du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), à savoir :

1. Est-ce que l'Arrêt occasionnera des changements pour Prilly ?

Pour cette année 2018, aucun changement n'est apporté à notre manière de faire. A partir de 2019, et dans le cadre des déterminations prises par le DFJC, la décision du TF occasionnera des changements pour la Commune de Prilly comme pour l'ASIGOS.

2. Pour les différents camps, faudra-t-il renoncer à demander aux parents d'élève une participation financière ?

Dès lors qu'il est possible de demander aux parents d'élèves une participation de CHF 80.-/semaine, ce montant sera demandé. Cette somme correspond aux frais de repas dont la charge incombe, quoi qu'il en soit, aux parents.

3. Dans l'affirmative, quel pourrait être l'augmentation de charges incombant à la Commune ?

- Primaire

En ce qui concerne les camps pour les élèves de 3P à 6P de Prilly, mais également des deux autres Communes que sont Romanel-sur-Lausanne et Jouxten-Mézery, les montants demandés aux parents sont de CHF 70.- pour la semaine.

Selon les informations reçues, la Commune pourrait passer à CHF 80.-/semaine, puisque le montant maximum (nourriture) est de CHF 16.-/jour au maximum.

- ASIGOS

La somme de CHF 80.-/semaine sera déduite des frais de camp restant à la charge de la Commune ou de l'ASIGOS.

Les montants demandés aux parents pour ces camps figurent dans la réponse donnée à la question 4 ci-après.

4. Et, toujours dans l'affirmative, comment est-ce que les finances de la Commune pourront absorber l'augmentation de charges sans être mise en péril ?

Dès lors que la Municipalité, tout comme le Comité directeur de l'ASIGOS, décident que la tenue de ces camps sont importants et qu'il convient de s'adapter à cette nouvelle donnée, les montants seront les suivants :

- Actuellement, les parents paient CHF 70.- par enfant pour l'école à la montagne durant une semaine; selon l'Arrêt on pourrait augmenter à CHF 80.-.
- Pour les **camps de ski**, les parents versent CHF 150.- par enfant ou CHF 120.- par enfant si la famille en compte plusieurs. On devrait réduire à CHF 80.-.

Cela signifie une diminution d'environ un tiers des recettes, soit approximativement CHF 30'000.- que l'ASIGOS devrait payer (en plus de maintenant).

Ces montants resteraient supportables pour les finances communales, respectivement celles de l'ASIGOS.

5. Pour l'exploitation de Plan Sepey, est-il à craindre une baisse de fréquentation et par conséquent un déficit d'exploitation ?

Dès lors que les camps scolaires continueront à se dérouler à Plan-Sépey, il n'y aura pas de modifications de son exploitation.

6. Dans l'affirmative, comment les finances communales pourront-elles l'absorber ?

Voir réponse à la question 5.

7. Suite à cet arrêt, la Municipalité a-t-elle prévu des changements ?

Dans un environnement mouvant, la Municipalité ne cesse non seulement d'assumer des changements mais aussi de les provoquer !

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : «Incidence de l'arrêt du TF du 7 décembre 2017 ?».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 mai 2018.

M. le Président à M. l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse municipale.

C'est le cas.

M. le Président passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Fabien Deillon : " Quelles sont les nouvelles prestations, créées ces 10 dernières années au bénéfice des Prillérans ? "

M. le Président passe la parole à M. le Syndic pour la lecture de la réponse municipale.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : «Quelles sont les nouvelles prestations, créées ces 10 dernières années au bénéfice des Prillérans» déposée et lue au Conseil communal du 5 mars 2018.

Après de nombreuses analyses et réflexions sur la façon de pouvoir répondre aux multiples demandes de Monsieur l'Interpellateur, la Municipalité se positionne comme suit :

- L'analyse des prestations exhaustives offertes aux Prillérans (ainsi qu'aux autres...) a été faite et figure de manière détaillée dans les préavis et rapports des 10 dernières années portant sur les comptes et la gestion communale, soit de 2008 à 2017, que la Municipalité a produits, avec en support les rapports des Commissions de gestion et des finances. Ils sont à la disposition de qui voudra les consulter.
- En matière de personnel, on peut noter que si effectivement à Prilly la progression est de 7,3 EPT/ 1'000 habitants en 2008 à 9,06 EPT/1'000 habitants en 2018, la moyenne vaudoise était de 11,88 EPT/ 1'000 habitants en 2012 ; cette progression est à mettre en rapport avec les multiples tâches et services à la population qui ont bien entendu fortement augmenté en 10 ans, et ce partout dans le canton.
- Quant à savoir l'origine de ces prestations, là aussi elle se répartit entre des exigences liées à des décisions cantonales ou fédérales (votations, lois), des développements régionaux, des propositions émanant de demandes du Conseil communal et d'intentions municipales. Chacune de ces prestations a fait l'objet d'une acceptation du Conseil communal, soit par voie budgétaire, soit par voie de préavis.

Pour le reste des demandes «exhaustives», qui nécessiteraient d'importantes recherches et analyses sans commune mesure avec une simple interpellation, la Municipalité renonce à entreprendre ce travail que l'on peut sans autre qualifier d'exagéré. Elle rappelle ici la définition de l'interpellation, qui figure en préambule du Règlement du Conseil communal, à savoir qu'elle «est une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration», la Municipalité devant y répondre immédiatement ou dans la séance suivante (article 70 dudit règlement), ce qui suggère la possibilité de fournir une réponse orale. Cela montre bien que le sujet de l'interpellation et son contenu doivent rester mesurés dans ce que cela demande comme temps de réponse.

En matière de procédure législative, face à de tels sujets chronophages et demandant un travail plus que conséquent, la Municipalité estime que Monsieur l'Interpellateur aurait dû à tout le moins déposer un postulat qui demande une prise de position du Conseil communal sur son bien-fondé. Cela déboucherait sur l'acceptation ou non d'un tel postulat, éventuellement le passage par une commission de prise en considération, d'où son renvoi ou non à la Municipalité pour étude et rapport. En passant simplement par l'interpellation, Monsieur le Conseiller évite le débat de forme sur sa demande tout en exigeant au final un travail disproportionné de l'administration.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : « Quelles sont les nouvelles prestations, créées ces 10 dernières années au bénéfice des Prillérans ».

M. le Président demande à M. l'interpellateur s'il souhaite répondre.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse qui malheureusement ne répond pas à la question. En renonçant à établir la liste demandée des prestations de ces 10 dernières années, c'est simplement un outil dont nous ne disposerons pas pour rechercher les économies indispensables à sauver les finances communales.

Madame la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Monsieur Deillon, je crois que vous n'avez pas compris la réponse. On sera privés de cet instrument, mais si vous voulez le proposer, vous pouvez le faire par voie de postulat auprès de notre Conseil. Faites-le et nous jugerons si c'est pertinent ou pas. Mais, il est clair que l'on peut presque parler d'abus du système d'interpellation et on se demande dans notre quartier où nous sommes avec le PLR si on ne devrait pas renoncer à ces lectures publiques, parce qu'elles prennent beaucoup trop de temps, alors qu'on reçoit tout sur l'intranet et à la maison et qu'on peut tout imprimer si on en a envie. C'est peut-être une solution à laquelle les différents groupes pourraient réfléchir. Je vous remercie.

M. le Président ajoute qu'il pense que ce n'est en effet pas inutile de réfléchir à ça, parce que cela prend beaucoup de temps de lire tout ça et je ne suis pas persuadé au vu de ce que je vois, que cela soit vraiment bien écouté.

M. le Président passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Fabien Deillon : " Nouvelles constructions avec locaux commerciaux et administratifs, mais pour qui ? "

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : « Nouvelles constructions avec locaux commerciaux et administratifs, mais pour qui ? » déposée et lue au Conseil communal du 5 mars 2018.

Comme pour sa précédente interpellation sur la liste de l'ensemble des prestations offertes aux Prillérans depuis 10 ans, Monsieur le Conseiller Fabien Deillon inonde à son habitude la Municipalité de diverses questions qui exigent toutes un énorme travail de recherche et de synthèse.

Alors, soit le Conseil communal octroie à la Municipalité un montant pour que celle-ci puisse mandater un bureau externe afin de répondre à de manière précise et détaillée aux interrogations de Monsieur l'Interpellateur, soit, n'ayant pas la possibilité et les forces administratives nécessaires pour consacrer des dizaines d'heures pour le faire, la Municipalité ne peut fournir, comme suit, que des éléments de réponses plus succincts :

4. *Quelle surface commerciale est actuellement vacante dans notre commune ?*

L'administration ne disposant pas d'un Service de l'économie et de son développement, il n'est pas possible de chiffrer les m² commerciaux libres; toutefois, l'exiguïté du territoire communal permet de dire, «visuellement», qu'il y a très peu de locaux commerciaux actuellement vides.

5. *Quelle surface administrative est actuellement vacante dans notre commune ?*

Même réponse que pour la question 1.

6. *Quel est ou quels sont les éléments qui peuvent laisser penser qu'à Prilly on aura moins de difficultés à trouver preneur pour les futures surfaces ? Fiscalité attractive ? Accès facile et agréable pour les fournisseurs ou les clients ?*

Tout en laissant Monsieur l'Interpellateur énumérer certains critères qui lui appartiennent, la Municipalité estime, elle, que ce seront les promoteurs et développeurs qui vont déterminer vers qui se diriger pour que les surfaces qu'ils vont réaliser ne demeurent pas vides. Elle n'en demeurera pas moins très attentive lors de l'examen et de la délivrance des permis de construire.

4. *Sans nul doute, notre Municipalité prévoyante a étudié l'impact du développement de Corminjoz et Malley. En terme d'investissement (plans, infrastructure, équipement) à combien se chiffre le montant que la commune engage et à combien se chiffre l'amortissement annuel qui y est lié pour ces prochaines années ?*

Si pour les bâtiments de Corminjoz, en voie d'être occupés par leurs futurs nouveaux habitants, on peut dire que la Commune a investi en fonction de la spécificité des nouveaux Citoyens, il est impossible de donner quelque indication que ce soit sur celle des futurs habitants et utilisateurs de Malley.

A propos des constructions mégalomaniaques de Corminjoz, dixit Monsieur Deillon, on peut sans trop de problème estimer que les investissements communaux techniques, soit tout au plus CHF 10'000.-, vont être très clairement contrebalancés par l'apport fiscal des 150 logements créés, sans compter celui des commerces.

Pour Malley, non encore projeté en matière de réalisations avec permis de construire, il est impossible de donner une quelconque estimation. Là aussi, la Municipalité sera très attentive lors des prochains dépôts de permis de construire.

5. *Sans nul doute, notre Municipalité prévoyante a étudié l'impact du développement de Corminjoz et Malley sur le fonctionnement de la commune. En terme de coût des prestations, à combien est évaluée l'augmentation des charges (police, entretien des infrastructures, structures d'accueil pour les enfants et jeunes, scolarisation, aide sociale, etc.) dues à l'augmentation de la population et des usagers travaillant sur le site ?*

Même réponse que pour la question 4, tout en précisant que la Fondation des Acacias profite de ces nouvelles constructions pour mettre à disposition 44 nouvelles places en crèche-garderie. Quant à la scolarisation des futurs jeunes habitants et à l'aide sociale que la Commune pourrait être amenée à attribuer, la Municipalité ne dispose d'aucun élément permettant de chiffrer le montant de ces éventuelles charges.

6. Sans nul doute, notre Municipalité prévoyante a étudié l'incidence fiscale qu'aura l'arrivée de nouveaux contribuables dans la commune. A combien est évalué la nécessaire augmentation des revenus ?

On peut penser que tant pour Corminjoz que pour Malley le produit des nouvelles recettes fiscales devrait être à tout le moins intéressant pour les finances communales. Il est impossible à ce stade d'articuler un montant.

7. Le bilan de ce développement sera-t-il positif pour notre commune ?

Contrairement à Monsieur l'Interpellateur, aux yeux de la Municipalité, tout développement cadré et bien réalisé devrait être positif pour notre commune. Une ville qui refuse de construire l'avenir, alors qu'une partie de son territoire est disponible, est appelée à végéter et à devenir un lieu sans âme et sans vie.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : « Nouvelles constructions avec locaux commerciaux et administratifs, mais pour qui ? ».

M. le Président demande à M. l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Rapidement, lorsque j'ai déposé cette interpellation, j'étais inquiet de connaître les conséquences financières liées au développement de notre Commune. A la lecture de la réponse municipale, je tombe un peu à la renverse, parce que j'ai le sentiment justement que cela n'a pas été étudié. De toute évidence, il n'y a pas eu de réflexion économique, puisqu'on nous annonce que des inconnues. J'ai le sentiment que de toute évidence, nous fonçons tête baissée dans le brouillard sans savoir si nous arrivons contre un mur ou si nous tombons dans un fossé. Par exemple, le dernier préavis concernant la fabrique nous donnait un élément de réponse. Dans le préavis de la fabrique, on parle de 30 à 40 millions d'investissements publics sur un milliard d'investissements globaux. Ça fait partie de la réponse et c'est un petit peu ça que j'ai pensé qu'une Commune telle que Prilly devait réfléchir avant de faire un développement quelconque. Vous prenez n'importe quelle structure, une Commune ou une entreprise, etc., ça ne sert à rien de développer un truc qui serait déficitaire. Il faut le dimensionner, il faut faire en sorte que ça joue, c'est tout. J'accepte donc la réponse municipale, parce qu'on ne peut pas faire autrement, mais je reste quand même très très sérieusement inquiet de savoir quel sera l'impact financier dans ce développement.

M. le Président passe au point 17 de l'ordre du jour.

17. Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Rebecca Joly : " Où en est le tram ? "

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base des renseignements qui lui ont été fournis par le Responsable de l'entité Grands Projets des tl, la Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Madame la Conseillère Rebecca Joly : «Où en est le tram ?», déposée et lue au Conseil communal du 5 mars 2018.

- 1. Est-ce que les travaux de tram Renens-Gare - Lausanne-Flon (t1) et du bus à haut niveau de service (BHNS) Prélaz-les-Roses - Saint-François pourront débuter malgré la décision du TAF concernant la rampe Vigie-Gonin ? Comment la Municipalité entend-elle influencer le canton et les tl afin de commencer les travaux le plus vite possible ?**

Suite à l'arrêt du TAF, des recours ont effectivement été déposés auprès du TF. Parmi ceux-ci, certains sont assortis d'une demande d'effet suspensif sur l'ensemble du tracé du tramway. Cependant, les tl ont adressé au TF une opposition partielle à la demande d'effet suspensif, afin de pouvoir commencer des travaux à l'Ouest du tracé, sur le territoire de la Commune de Renens.

- 2. En cas de recours devant le TF, quelle est la position de la Municipalité, notamment en tant que membre du conseil d'administration des tl, sur une éventuelle demande d'effet suspensif permettant de suspendre l'application de la décision du TAF sur les éléments qui ne seraient pas attaqués, comme la validation du projet de tram, et ainsi de commencer sans délai le chantier du tram ?**

Voir réponse ci-dessus.

La Municipalité est impliquée dans les choix liés au projet, en partenariat avec le Canton, les autres communes concernées et des tl. En ce sens, la Municipalité s'associe aux décisions prises s'agissant de l'opposition partielle à la demande de l'effet suspensif.

- 3. Vu la saturation actuelle des transports publics entre le centre-ville de Lausanne et l'Ouest lausannois, quelles sont les mesures envisagées à plus court terme par la Municipalité de Prilly et éventuellement les autres municipalités du district au sein de SDOL pour soulager les usagers ?**

Dans l'attente de la mise en service du tram, une nouvelle offre sur la ligne 17 aux heures de pointe sera mise en service d'ici la fin 2018. Celle-ci permettra une augmentation de capacité en remplaçant le petit carrousel de la ligne 17 (Georgette - Renens 14 avril) exploité à 10 minutes par une nouvelle ligne 19 (Chauderon - Renens 14 avril) exploitée à 7.5 minutes. Le grand carrousel de la ligne 17 (Georgette - Croix-Péage) sera quant à lui maintenu à 10 minutes. Ces deux lignes seront exploitées par des autobus thermiques, climatisés et à plancher bas, ce qui améliorera le confort et rendra plus facile les échanges voyageurs aux arrêts. L'évolution de la fréquentation est suivie automatiquement par un système de comptages au-dessus des portes, ce qui permettra d'augmenter le cas échéant la cadence de la future ligne 19 jusqu'à la mise en service du tram. La ligne 18 est également très chargée. Le matin, on observe un départ en moyenne toutes les 5 minutes du Flon entre 7h30 et 8h00. Des réflexions sont engagées actuellement pour là aussi mettre en place de nouvelles offres tenant compte à la fois de l'augmentation nécessaire de capacité avant la mise en service du tram, et d'autre part des impacts qu'aura le chantier du tram sur le tronçon Port-Franc - Flon. Ces études seront finalisées au 2^{ème} semestre 2018.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Rebecca Joly : «Où en est le tram ?»

M. le Président donne la parole à Mme la Conseillère Rebecca Joly.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci beaucoup Monsieur le Président,

J'aimerais vraiment remercier M. le Syndic et la Municipalité pour cette réponse que j'ai beaucoup apprécié lire qui, et je tiens à la souligner, m'a beaucoup plus appris que celle du Canton à une interpellation similaire que j'ai déposée au Grand Conseil, donc je remercie vraiment doublement la Municipalité. Je suis vraiment très satisfaite de voir qu'elle a pris le problème à bras le corps, qu'on pense déjà à commencer les travaux du côté de Renens et qu'on pense aux usagers actuels.

Je fais un peu un débat à rebours, mais je tiens aussi à signaler que de ce côté-ci de l'hémicycle, on trouve que ces réponses aux interpellations lues ne sont que peu intéressantes. Bravo à Monsieur le Syndic pour son exercice d'apnée au passage. Je pense qu'on gagnerait à passer ces lectures, lorsque les réponses soient arrivées dans les délais prévus par le Règlement et je pense sincèrement que l'article 70 de notre Règlement le permet. En tout cas, il n'y a rien d'explicite sur le fait que la réponse doit être lue. A voir donc pour le prochain Bureau, pour les prochaines années. Je pense que ce qui est dommage, c'est qu'on est tous fatigués d'avoir été assommés par les réponses lues par la Municipalité et ce n'est la faute de personne et on n'a pas ou peu envie d'engager le débat. C'est un peu dommage pour un hémicycle démocratique que de ne plus avoir envie de débattre, parce qu'on a trop entendu des lectures de rapports. Je pense donc vraiment qu'il y a une réflexion à mener au sein du Bureau et éventuellement de modifier le Règlement si besoin il y avait. Merci.

M. le Président remercie Madame la Conseillère Rebecca Joly et rappelle que le Bureau et son Président est de son avis, mais que malheureusement les réponses sont orales et s'il faut une réponse écrite, on devrait aussi la lire pas assimilation. Il ajoute que si c'est nécessaire, le Règlement sera changé, mais il trouve que c'est inutile du moment où chacun les reçoit à la maison.

18. Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Johanna Monney : " Un écran géant à Malley, pour qui et pour quoi ? "

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney : « Un écran géant à Malley, pour qui et pour quoi ? » déposée et lue au Conseil communal du 5 mars 2018.

Préambule

Nul ne peut ignorer l'imposant chantier du futur Centre Sportif de Malley (CHF 227 millions d'investissements). Il avance à satisfaction et fait partie des nombreuses futures nouvelles réalisations majeures dont la friche de Malley va se doter d'ici une dizaine d'années. De manière à anticiper l'information sur cet acteur sportif et économique, il a été décidé d'anticiper la possibilité de communiquer de manière importante sur le devenir de cette future infrastructure. D'où l'existence de cet écran géant, sujet de l'interpellation.

Une fois n'est pas coutume, au vu de la teneur, du nombre et de la spécificité des questions, la Municipalité va répondre de manière certes précise à l'interpellation en question, mais tout en ne respectant pas l'ordre des questions, d'ailleurs non numérotées.

- a. La pose de cet écran a été autorisée par la Municipalité de par son caractère provisoire puisque celui-ci sera fixé sur le nouveau Centre Sportif de Malley (ci-après CSM) en fin de sa construction, soit vers l'automne 2019. Une certaine anticipation a donc été privilégiée.

- b. Plusieurs séances se sont déroulées avec la Police de l'Ouest pour déterminer l'endroit le plus propice par rapport à la proximité des usagers automobiles. La distance séparant l'écran du giratoire en est le résultat.
- c. Cet écran est propriété du CSM et celui-ci l'a entièrement financé à hauteur de quelque CHF 100'000.- au travers du compte de la nouvelle construction et de CHF 17'000.- pour son installation au travers du compte d'exploitation 2018 du CSM. La Commune n'a pas investi dans cet outil de communication. Il est destiné prioritairement à promouvoir le futur CSM et ses atouts tant dans le domaine sportif que de ses spectacles.
- d. Une part de publicité payante est autorisée (pas plus de 30 %) de manière à permettre un amortissement et une rentabilité de l'investissement. Tous les produits de cette publicité rentrent dans les comptes du CSM, dont la Ville de Prilly, on peut le rappeler, est un des principaux actionnaires couvrant le déficit d'exploitation annuel.
- e. L'endroit où se trouve positionné provisoirement cet écran est une parcelle privée propriété de la société INSULA (futur constructeur de la tour du Viaduc). Elle a été mise à disposition gratuitement. Le domaine public ou privé communal n'a donc pas été mis à contribution.
- f. En matière de publications, les 3 communes principalement actionnaires du CSM (Lausanne, Renens et Prilly) ont le libre usage de cet écran pour leur communication communale et ceci gratuitement. Elles utilisent cette possibilité à raison du 70 % des publications.
- g. Si le bilan énergétique et écologique de cet outil de communication n'est peut-être pas des plus extraordinaires à son positionnement provisoire actuel, la Municipalité estime que c'est encore supportable et admissible. Il va sans dire, par contre, que les différents détails et autres précautions permettant le respect de toutes les normes en la matière seront pris lorsqu'il sera fixé à son emplacement définitif sur la paroi du CSM, soit vers fin 2019-début 2020.

Au vu de ce qui précède, considérant l'intérêt majeur et prioritaire de la nécessité de communiquer de manière optimale sur le chantier et, ensuite, sur la promotion économique du futur CSM, la Municipalité estime en l'état tolérable l'utilisation actuelle et provisoire de cet écran à Malley. Aussi, elle vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de à l'interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney : «Un écran géant à Malley, pour qui et pour quoi ?».

M. le Président demande à Madame Johanna Monney si elle est satisfaite de la réponse municipale.

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Je suis navrée de prolonger, je remercie la Municipalité pour ses réponses qui éclairent et donnent des réponses à certaines de mes questions. Sans vouloir insister, je n'ai pas les réponses à certaines questions et je me demandais si c'était un manque d'information, un manque de temps ou si cela avait juste passé à la trappe. Notamment, je posais des questions sur l'impact environnemental de cet écran avec deux questions : quelles sont les heures durant lesquelles cet écran est allumé ? et quelle est la consommation d'énergie exacte de cet écran ? J'aimerais savoir si la Municipalité est en mesure de répondre à ces deux questions. Merci.

M. le Président demande à la Municipalité si elle est en mesure de répondre ou si elle souhaite répondre.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je peux répondre à une des deux questions subsidiaires. La première : l'écran est éteint à 22h00. Pour la 2^{ème}, quelle est la consommation d'énergie exacte de cet écran ? Je vais me renseigner dès demain auprès de ceux qui ont installé l'écran et je vous transmettrai par mail la précision.

M. le Président remercie M. le Syndic et demande à Madame la Conseillère Johanna Monney si, dans l'attente du complément de réponse, elle est satisfaite pour le reste.

C'est le cas.

19. Motions, postulats et interpellations

M. le Président précise que le Bureau n'a pas reçu avant la séance de motion ou de postulat. Il demande si malgré tout, quelqu'un souhaite déposer une motion ou un postulat.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président informe qu'une interpellation a été déposée ce jour par Mesdames Rebecca Joly et Johanna Monney qui fait suite à une réponse municipale et intitulée « Le 1^{er} août : une fête populaire et moins polluante ? – Suite.

M. le Président demande à l'interpellatrice de venir lire l'interpellation au bureau.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Municipale et Municipaux, chères et chers collègues,

Je serai rapide, puisque cette interpellation a non seulement été annoncée lors du dernier Conseil communal, mais de plus les questions ont déjà été largement posées au dernier Conseil communal et c'est la Municipalité elle-même qui nous a demandé de refaire une interpellation.

Interpellation de Mesdames Rebecca Joly et Johanna Monney « Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante? – Suite

En date du 25 septembre 2017, les soussignées ont déposé une interpellation au Conseil communal sur l'opportunité d'utiliser des verres en plastique réutilisables lors de la manifestation patriotique organisée chaque 31 juillet par la Ville de Prilly. Les réponses qu'y a apportées la Municipalité en date du 9 avril 2018 ont suscité de nouvelles questions de la part des interpellatrices. La Municipalité les a alors invitées à les poser dans le cadre d'une nouvelle interpellation.

Pour faire suite à la « Réponse municipale à l'interpellation des Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney " Le 1er août : une belle fête populaire et moins polluante ? " », nous posons donc les questions complémentaires suivantes à la Municipalité :

- À la question « pourquoi, lors de manifestations publiques, la Commune ne propose-t-elle pas, voire n'impose-t-elle pas l'utilisation de gobelets et vaisselles réutilisables? », la Municipalité explique qu'un système de verres réutilisables n'a pas été mis en place pour la manifestation du 31 juillet parce que « cela complexifie l'organisation de la buvette et nécessite des ressources supplémentaires en personnel bénévole ». Selon la Municipalité, dans quelles proportions la mise en place d'un tel système complexifierait-elle l'organisation et demanderait-elle des ressources supplémentaires en personnel bénévole ?
- La Municipalité communique ensuite le montant qu'il s'agirait d'investir pour la location de verres en plastique réutilisables personnalisés pour la manifestation du 31 juillet (CHF 2'950.-). Quel est le montant investi aujourd'hui pour l'achat de verres en plastique jetables, le débarrassage des tables et la gestion des déchets (voirie, engagement de jeunes dans le cadre de l'opération Coup d pouce) ?
- Les chiffres communiqués par la Municipalité pour l'achat de verres en plastiques réutilisables se basent sur une offre de la société Swiss Ecology. La Municipalité a-t-elle envisagé de demander une offre auprès d'autres entreprises, qui pourraient être moins chères (Ecomanif, Infini Printing, par exemple) ?
- À la question « existe-il, au niveau de la commune, une directive concernant la gestion des déchets lors des manifestations ou, de manière plus générale, un guide pour des manifestations plus "durables" », la Municipalité répond qu'« un tel projet avait été lancé par le Service Energie & Environnement, il y a quelque temps de cela, sur le modèle de celui de Renens ; il n'a finalement pas été mis en œuvre pour des questions de coût ». Quels coûts exacts la mise en œuvre d'un tel projet aurait-elle impliqués ? Une solution plus économique (par exemple, en mettant uniquement le guide sur le site Internet de la Ville) a-t-elle été envisagée ? Renens étant entrée dans une même démarche, la Municipalité a-t-elle envisagé de chercher synergies entre les deux communes ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour sa réponse à cette interpellation.

Rebecca Joly et Johanna Monney

M. le Président précise qu'il pense que la Municipalité répondra plus tard à l'interpellation.

M. le Syndic répond par l'affirmative.

M. le Président demande s'il y a d'autres interpellations.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 20 de l'ordre du jour.

20. Questions et divers

M. le Président que le Bureau a reçu de la part de la Municipalité deux réponses à des questions écrites. La première réponse est celle relative à la question écrite de M. le Conseiller Ihsan Kurt à propos de l'action « Bike to work ».

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Réponse municipale à la question écrite de M. le Conseiller Ihsan Kurt à propos de l'action "Bike to work"

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt à propos de l'action «Bike to work», déposée et lue au Conseil communal du 14 mai 2018.

En 2010, la Commune a participé pour la première fois à l'action «Bike to work», proposée par Pro Vélo, et qui a pour but d'encourager les employés communaux à effectuer leurs déplacements pendulaires à vélo pendant les mois de mai et juin. Cette année-là, 7 personnes y ont pris part.

L'opération a été reconduite en 2011, avec une participation de 11 personnes, puis en 2012 où les participants n'étaient que 5 et qui, par ailleurs, venaient déjà travailler à vélo ou à pied. Force était de constater que l'action s'était essouffée auprès des employés communaux et qu'il fallait trouver autre chose.

En 2014, la Commune a promu la démarche auprès des entreprises prilléraines, mais sans y participer elle-même. Le succès n'a pas été au rendez-vous et il n'y a pas eu de retour de la part de ces mêmes entreprises.

En 2015 et 2016, c'est le programme «Bike for cars» de prêt de vélos, par un marchand de cycles, à la population prillérane, sur dépôt du permis de conduire, qui a été mis en avant. La participation a été faible, avec une dizaine de personnes chaque année, pour 2 vélos finalement vendus.

L'an dernier, 15 vélos, dont 5 électriques, ont été mis à disposition en libre-service à Prilly-centre. Cette initiative a rencontré un beau succès puisqu'il y a eu environ 250 prêts de vélos sur un mois et des retours très positifs de personnes qui ont ainsi pu tester les avantages de se déplacer à bicyclette. Son coût global a été cependant plus élevé que celui des actions précédentes, raison pour laquelle la Municipalité a décidé de ne pas la reconduire en 2018, mais plutôt une année sur deux. On devrait donc retrouver cette action l'an prochain.

En 2018, une promotion des «mercredis du vélo», qui est une autre campagne de Pro Vélo, a été cependant entreprise.

En conclusion, la Municipalité a la volonté de promouvoir la mobilité douce, et en particulier cycliste, via des actions ponctuelles. Il s'agit cependant de trouver celle qui a le plus d'impact tout en limitant le coût.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

M. le Président précise que M. Ihsan Kurt étant excusé ce soir, il part du principe qu'il a lu la réponse et qu'il en est satisfait, à partir du moment où il n'a pas manifesté sa désapprobation.

M. le Président passe à présent à la dernière question écrite, celle de Monsieur Fabien Deillon concernant la fermeture de l'administration communale le vendredi de l'Ascension.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Pour des raisons évidentes, la Municipalité pense qu'il me revient de parler de l'Ascension.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon portant sur la fermeture de l'Administration communale le vendredi de l'Ascension, déposée et lue au Conseil communal du 14 mai 2018.

En préambule, la Municipalité rappelle ci-après la liste des congés généraux tels que figurant dans le Règlement pour le personnel communal : les 1^{er} et 2 janvier, Vendredi-Saint, Lundi de Pâques, le 1^{er} mai, le Jeudi de l'Ascension, le Lundi de Pentecôte, le 1^{er} août, le Lundi du Jeûne et Noël.

Pour ce qui est du vendredi de l'Ascension, la Municipalité fournit les éléments de réponse suivants :

- Le vendredi de l'Ascension est à la charge des Collaboratrices et Collaborateurs; il est décompté sous forme de reprise d'heures supplémentaires ou de vacances, selon les soldes individuels de chacun. Il n'est pas considéré comme un jour férié et, comme rappelé ci-dessus, n'est pas prévu dans le règlement du personnel.
- La Ville de Prilly octroie 5 jours de congé «offerts» dans l'année, en général entre Noël et Nouvel-An où l'administration est fermée. A titre de comparaison, 17 villes vaudoises sur 19 ont davantage de jours de vacances que Prilly, les 2 autres ayant les mêmes droits qu'à Prilly et offrent aussi des jours dans l'année (notamment entre Noël et Nouvel-An). Sur les 17 villes qui ont plus de jours de vacances que Prilly, 8 offrent en sus des jours pour le pont de l'Ascension ou entre Noël et Nouvel-An.
- En ce qui concerne plus particulièrement les structures d'accueil pour les enfants, elles sont fermées ce jour-là, à l'instar des écoles puisque le pont de l'Ascension fait partie du calendrier des vacances scolaires vaudoises.

Après cette énumération exhaustive des jours fériés, congés compensés et congés non-compensés, plus spécifiquement sur le cas du vendredi 18 mai 2018, ce jour ouvrable suivant l'Ascension est octroyé au personnel communal de manière à lui permettre de profiter d'un week-end prolongé, de 4 jours libres propices aux réunions de familles, escapades, voire voyages un peu plus conséquents.

Le vendredi de l'Ascension ne figurant pas dans la liste des 5 jours de congé «offerts» dans l'année, il n'est donc pas un cadeau sans compensation de la part des bénéficiaires puisque ceux-ci travaillent les heures que représentent ce jour à un autre moment, au prorata de leur taux d'activité.

Par ailleurs, la Municipalité n'a reçu jusqu'à aujourd'hui, et depuis l'instauration de ce mode faire il y a fort longtemps, aucune remarque négative, voire plus, de la part des usagers qui trouvent porte close lors de leur venue. Seul Monsieur le Conseiller-questionneur l'évoque.

En conclusion, la Municipalité estime donc actuellement qu'il n'y a pas lieu de changer cette situation sans raison impérative ou majeure. Ce n'est en effet que si l'Exécutif doit envisager et repenser l'ensemble des jours de congés octroyés, compensés ou non, et ceci en fonction de l'horaire de travail hebdomadaire, qu'il pourrait revoir cette situation.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

M. le Président demande à Monsieur le Conseiller Fabien Deillon s'il souhaite intervenir.

M. le Conseiller Fabien Deillon répond qu'il est satisfait de la réponse.

M. le Président relève qu'il n'a pas reçu de questions écrites avant l'assemblée. Il demande s'il y a des questions dans l'assemblée.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Je vous remercie M. le Président,
M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Personnellement, j'utilise plutôt la simple question orale et je cours le risque parfois de ne pas avoir de réponse dans les mois et les années qui suivent, mais je ne m'en prends qu'à moi, j'assume, contrairement à d'autres qui n'assument pas quand on ne leur répond pas comme ils veulent. Je passe à ma question. Vous avez vu probablement ces derniers mois que l'établissement intercommunal pour l'accueil pré scolaire primaire s'était livré à un questionnaire auprès des Communes et auprès de certaines associations sur un nouveau cadre de référence. Le débat est ouvert dans la population, soit sur internet, soit dans les journaux et j'ai une simple question orale à poser à la Municipalité.

Lorsque la Commune de Prilly a été consultée sur ce sujet, quelle a été sa réponse ? Si je pose cette question, c'est parce qu'on constate, semble-t-il, que les villes ont plutôt tendance à refuser le nouveau cadre et les régions où la population est moins dense l'acceptent. A première vue, j'en déduirais que la difficulté d'intégration dans ces institutions se ressent plus dans l'ouest lausannois par exemple que dans certains villages du Gros de Vaud, d'où ma question.

Tout à l'heure, Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, lorsque tout le monde aura parlé, je vous demanderai de développer un divers.

M. le Président répond qu'il donnera la parole ensuite à M. le Conseiller Roger Saugy.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est effectivement plutôt une remarque, puisque j'ai compris que questions et divers, c'était le même poste, je me permets simplement une remarque ce soir.

Nous avons reçu une invitation par l'entremise du Bureau du Conseil communal, concernant une démonstration de Polouest sur la prévention citée « Merle blanc » dans le Collège centre à Prilly. J'ai eu la chance d'y participer, puisque je m'y étais inscrit. J'ai eu également la chance de pouvoir avoir les commentaires d'une seule et unique personne qui avait été déléguée par la Polouest, un adjudant, qui pensait voir foule et qui est venu pour pas grand-chose, puisque j'étais le seul représentant du Conseil communal, alors que j'ai appris que nous étions au moins trois inscrits. J'aimerais simplement demander ce soir à tous mes collègues : si vous vous inscrivez, honorez cette invitation et je vous en remercie par avance.

Mme la Conseillère Marianne Seppey (PDC) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce soir, en entrant dans la salle, j'ai été très étonnée de voir une dame qui habite Floréal 40. J'étais assez étonnée de la voir dans le public et je lui ai demandé pour quelle raison elle venait, si elle s'intéressait aux comptes ou à la gestion de la Commune. Elle m'a répondu qu'elle était déjà venue une fois, mais qu'il n'y avait personne. C'est la fameuse fois où le Conseil avait été annulé et reporté au mois d'après. Je lui demande pourquoi tu viens, tu t'intéresses, tu aimerais devenir Conseillère ? Elle me répond que non, j'aimerais savoir, mais je ne sais pas comment, je pensais qu'elle allait poser une question, alors je lui ai expliqué que ce soir, certainement, on avait beaucoup et que les questions viendraient peut-être que demain.

Alors, je me fais la porte-parole, c'est une dame qui habite en copropriété à Floréal 40 et elle s'inquiète pour les travaux de Cadouest. On leur a promis que Cadouest allait s'installer et dans sa copropriété, ils ont pris la décision de s'intéresser à cette façon et ils ont leur chauffage qui commence un peu à pécloter et ils ont été voir au bureau de Cadouest, ils l'ont reçue très aimablement. Je me permets ce soir en son nom de poser la question à la Municipalité. J'imagine, vu tout ce qu'on a discuté au niveau des comptes, peut-être que ces travaux vont peut-être être reportés vu les finances, mais enfin, à qui cette dame pourrait-elle s'adresser à la Commune, parce qu'elle a l'air de patienter, enfin de trouver que la Commune fait long, à qui pourrait-elle s'adresser ? Merci.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est plutôt un divers. Je souhaitais vous informer que la commission des finances s'est auto-saisie par rapport à la détermination de la nouvelle clé de répartition. Elle a fait à la Municipalité cinq recommandations par rapport aux différents articles, recommandations qui portent toutes sur des aspects financiers et elle recommande surtout à la Municipalité de se garder de formulations trop évasives, ce qui pourrait engendrer ultérieurement de mauvaises surprises. Donc vraiment, elle invite la Municipalité à faire attention à ces aspects.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est également un divers beaucoup plus léger, on va dire, des remerciements pour les jardiniers de la Ville qui nous font des prairies fleuries absolument magnifiques.

La route de Broye, c'est vrai, elle a coûté cher, mais c'est très très joli à regarder.

M. le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je reviens juste sur l'aspect des comptes. En guise de préambule, M. le Municipal a informé le Conseil communal qu'il allait transmettre les informations concernant les coupes budgétaires par rapport aux comptes 2018 et la suite. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse ou alors j'ai loupé quelque chose. Merci.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre aux questions.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur Pilet, merci pour votre question, c'est vrai que nous travaillons beaucoup sur le cadre budgétaire 2019. Il ne nous est pas possible, plus exactement, il n'est pas souhaitable que nous donnions ce soir quelques indications, d'abord par ce que nous sommes toujours en train de travailler, mais surtout parce que nous avons un tout petit peu changé de stratégie, dans la mesure où nous avons et nous sommes très heureux que tout le monde ait pu répondre de manière favorable à notre invitation, invité les présidents et présidentes de groupes, évidemment la commission des finances, etc., présidents de sections, afin de parler du sujet. Vous nous permettrez de garder pour ces personnes la primeur de nos réflexions, ce qui nous permettra d'ici le 10 juillet d'avoir encore avancé dans notre réflexion.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

J'aimerais répondre à la question de Monsieur Roger Saugy au sujet de l'EIAP. Effectivement, la Commune de Prilly, ainsi que le réseau de l'AJENOL ont reçu la prise de position de l'EIAP, nous avons été invités à y répondre. Je ne l'ai pas en tête exactement, je ne l'ai pas prise à moi, je n'ai pas exactement en tête la réponse mot à mot que nous avons faite, mais nous avons pris position sur les points suivants en accord avec le Chef du service de l'enfance et le Chef du service jeunesse.

A notre avis, la possibilité d'avoir des groupes de 15 enfants est une possibilité acceptable pour les élèves de la 3P à la 5P. Par contre, l'ouverture à pouvoir prendre si jamais 3 enfants de plus, nous semble exagéré, puisque c'est à bien plaisir et tout d'un coup, avec le même personnel, on trouverait 18 enfants. Nous nous sommes donc déjà positionnés là-dessus, on accepte les 15, mais pas l'ouverture à bien plaisir à plus d'enfants, ce qui nous semble exagéré. L'encadrement pour les élèves plus âgés de 20 enfants pour une personne responsable nous semblait aussi exagéré, d'autant plus que finalement les enfants de 7P et 8P sont dans un groupe d'âge dans lequel ils ont besoin d'un adulte répondant et qui puisse assurer vraiment une présence et être à l'écoute. Faire face à des groupes de vingt entre midi et deux heures ou l'après-midi est quelque chose d'extrêmement compliqué. Nous avons donc pris cette position-là.

Ensuite, si je me rappelle bien, nous nous sommes félicités de l'encouragement à l'utilisation au partage des locaux avec les écoles en demandant que les deux départements communiquent ensemble pour que cette possibilité soit autre chose qu'un vœu pieux et qu'on puisse réellement bénéficier et utiliser des locaux scolaires. Par exemple, pour l'instant, nous sommes face à des absurdités qui veulent que dans un petit collège, par exemple à Romanel, où il y a deux classes, une salle des maîtres avec une cuisine, la direction des écoles refuse que les nouveaux APEMS utilisent la cuisine pour des raisons de confidentialité en classe des maîtres. Donc, on arrive à des choses complètement absurdes et là, ce sont vraiment les deux départements concernés qui doivent pouvoir communiquer.

Dernière chose, il y a une prise de position par rapport aux personnes auxiliaires dans les recommandations de l'EIAP, il est dit que dans certains moments où il y a un peu moins besoin d'encadrement, il est possible de faire recours à des auxiliaires à la place de personnel qualifié. D'abord, d'un point de vue pratique, c'est extrêmement difficile à gérer, parce que cela veut dire qu'ensuite, le personnel qualifié qui est déjà difficile à recruter pour les APEMS, n'aurait que des tout petits horaires. Ensuite, comment juger des moments où l'encadrement est faible ? Par exemple, l'accueil du matin. Est-ce vraiment un moment où il n'y a pas besoin de personnel qualifié ? Ou l'encadrement à midi, peut-on vraiment dire que ce sont des heures négligeables où il n'y a rien qui se passe où on peut avoir que des auxiliaires ? Là aussi, nous avons pris position en suggérant entre autres de pouvoir si jamais prendre des auxiliaires, mais en recommandant que ces personnes soient formées.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Volontiers,

A propos de la dame spectatrice qui est partie, mais qui peut être va regarder la télévision, ce que l'on peut dire, c'est que si la Commune doit en effet repousser certains investissements, notamment en matière de planification du sous-sol, la Commune a en effet repoussé ce qu'elle devait faire sur Floréal. Par contre, la société Cadouest qui investit pour elle avec les moyens qu'elle a, va réaliser les travaux sur Floréal, de manière à ce que l'immeuble de cette dame soit enfin raccordé au chauffage à distance tout prochainement.

M. le Président part du principe qu'il n'y a plus d'autres questions et donne la parole à Monsieur Roger Saugy pour son divers.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci encore Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout à l'heure, il y eu quelques échanges à propos de la situation financière de la Commune. Si certains partis sont conscients du problème qui est soulevé, si certains sont capables d'en parler de manière nuancée, c'est vrai que lorsque j'entends parler de mise en péril de la situation financière de la Commune, j'exclus cette intervention des gens conscients et ça fait partie en effet d'un jeu d'un parti qui aime bien dramatiser n'importe quoi pour flanquer la pétoche et pour faire prendre des décisions. Je voulais intervenir à ce moment-là et je me suis rendu compte que la discussion était suffisamment confuse. J'ai donc décidé d'attendre patiemment, voir dans quel état vous êtes, pour dire ce que j'ai à dire.

Si nous tirons avec trop d'énergie sur le drame financier de la Commune et que nous osons le faire un public, il est clair que les appartements qui seront construits, voire les bureaux, répondront aux vœux de l'UDC et resteront vides, parce que les gens ne sont pas suffisamment fous, quand ils ont le choix, pour venir dans la Commune qui augmente ses impôts de 19 ou 29 points, je ne sais plus, j'ai entendu un chiffre. Je crois quand même qu'il faut que nous soyons quand même un tout petit peu raisonnables dans nos discussions. J'aime bien les affrontements, j'aime bien les images définitives, mais je crois qu'il y a des choses qu'il ne faut pas qu'on prononce sans être sûr de ce qu'on dit. Alors, j'aimerais vous rappeler qu'une des choses les plus difficiles dans la vie, c'est de prévoir, surtout quand il s'agit de l'avenir.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas de question, mais j'aimerais juste répondre à celle que M. David Boulaz m'avait posée lors du dernier Conseil concernant la pose d'un gendarme couché au chemin de Pommeraie. Effectivement, ce gendarme couché avait été installé durant les travaux dans la région, lors d'un rétablissement d'une circulation de voitures dans les deux sens. Maintenant que nous avons rétabli les panneaux d'y a quelques mois en arrière, l'interdiction du transit est maintenant acquise, nous avons donc retiré ce gendarme couché et il ne sera pas réinstallé à ce niveau-là.

Je profite de l'occasion pour remercier Madame Clivaz Luchez pour les remerciements des jardiniers. Même si les temps sont durs, on essaie quand même d'embellir un peu Prilly et on y arrive assez bien jusqu'à présent.

J'aimerais aussi rassurer Madame Krattinger sur l'auto-saisie de la convention sur la STEP, je ne sais pas si vous aviez précisé si c'était la STEP ou pas ? C'était sur la STEP, je crois que tout le monde n'avait pas saisi votre intervention et les autres Communes partenaires, il y en a 19 maintenant. Je crois que toutes les commissions des autres Communes n'ont pas une acuité visuelle ou une peur de l'ogre lausannois, telle que la commission des finances l'a eue ou peut l'avoir. A ma connaissance, il y a très peu de remarques sur le fait qu'il y ait des imprécisions ou des flous artistiques. Je crois surtout que ces dernières années, une collaboration avec Lausanne et toutes les Communes est bonne, la relation est bonne. Il y a un pragmatisme qui s'est installé. Maintenant, il est vrai que si certaines précisions doivent être faites, elles le seront et ont transmettra pour cela vos recommandations ou vos remarques à la STEP qui en fera, on l'espère, bon usage.

M. le Président remercie Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli.

M. le Président ajoute qu'il s'agit de sa dernière séance. Il ajoute qu'il n'est pas aussi nostalgique que l'était Eddy Mitchell dans sa chanson « La dernière séance », mais que ça fait drôle tout à coup. Comme il le disait tout à l'heure, c'est à la fois déjà et enfin...Déjà, parce qu'au moment où on commence à bien connaître les rouages, on commence à maîtriser un peu le déroulement d'une séance, il faut arrêter.

Enfin, c'est que dirait son épouse surtout. Déjà aussi, parce que c'est du déjà vécu, tous ceux qui font du bénévolat ou qui font des spectacles ou autres, après s'être investis totalement dans une tâche dans un certain délai, parfois trois jours, parfois douze mois comme ici, ont tout à coup un immense vide, car il n'y a plus rien.

Un manque qui ne dure néanmoins pas longtemps en général, car on s'en remet très vite. Enfin ! dirons ceux à qui il cassait les pieds. Encore ! enfin diront ses clients qu'il faisait patienter. Aussi, les nombreuses associations bénévoles dont il s'occupe où il avait beaucoup moins de disponibilité.

M. le Président remercie l'assemblée pour sa patience devant ses cafouillages, surtout sur les noms. Il ajoute qu'il a formulé le rapport du Bureau et précise qu'il sera nécessaire un jour de transformer la salle du Conseil pour le bien de tout le monde. Il est conscient que ce n'est pas le moment, mais qu'il faudra néanmoins faire le nécessaire en temps utile pour mieux travailler. M. le Président remercie aussi tous les Conseillers pour la bonne tenue des débats, parce qu'il n'y a jamais eu vraiment de prises de bec violentes ou insolentes. Il relève que c'est appréciable quand on entend certains débats de certains Conseils pas très éloignés d'ici. Il a apprécié également la discipline qui a régné au sein du Conseil et souhaite à toutes et tous un très bon été. Il ajoute enfin que le Bureau a organisé un apéritif pour fêter la fin des séances ou le début de l'été et lève la séance à 22h55.

18 juin 2018